Initiatives parlementaires

Les gouvernements et les législatures successifs ont, à mon avis, failli à leur devoir en refusant de reconnaître à sa juste valeur la contribution de ces courageux canadiens pendant ces terribles années. Je trouve donc particulièrement agréable de voir les députés de tous les partis membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants s'entendre avec une telle unanimité sur la nécessité d'agir maintenant. Après la guerre, les marins marchands n'ont pas obtenu les mêmes avantages que les autres anciens combattants canadiens. C'est pourquoi moi et d'autres membres du comité soutenons qu'il est urgent de leur accorder ces avantages.

La situation est déconcertante, monsieur le Président. Les marins marchands ont obtenu les mêmes médailles que les anciens combattants de la Marine royale canadienne. Il me semble que le gouvernement, tous les gouvernements qui se sont succédé, ont voulu garder le beurre et l'argent du beurre.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie reconnaissent que les marins marchands sont des anciens combattants. Depuis janvier 1988, aux États-Unis, les marins marchands ont droit à tous les avantages des anciens combattants.

Dans ce dossier, la balle est dans le camp du gouvernement, et même du Parlement. Nous attendons tous qu'il agisse. Je le répète, lors de la bataille de l'Atlantique, ce sont eux qui ont subi les plus lourdes pertes de tous les services. Le 2 octobre, le Comité permament de la défense nationale et des affaires des anciens combattants a adopté a l'unanimité un rapport sur la question. Bien sûr, le ministre dispose de 150 jours pour répondre à ce rapport.

Je ne veux pas anticiper sur sa réponse, mais je ne doute pas un instant qu'en examinant les recommandations du comité, il demandera à ses fonctionnaires de calculer les coûts. J'espère qu'en réponse, il demandera au Cabinet d'approuver les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations du comité.

Je ne conteste pas que le gouvernement ait la responsabilité de tenir compte des répercussions financières de toute mesure. C'est pourquoi, dans mon projet de loi, j'ai subordonné les mesures aux crédits votés par le Parlement. En étudiant le coût d'application des recommandations du comité, le gouvernement ne doit pas perdre de vue les obligations morales des Canadiens envers les marins de la marine marchande qui, ayant servi au cours de la Seconde Guerre mondiale, n'ont jamais reçu la reconnaissance et la récompense qu'ils méritent, après avoir servi leur pays à la guerre.

• (1610)

Il faut faire le bon choix, et le prix ne doit pas entrer en ligne de compte, parce que nous ne pourrons jamais vraiment rembourser nos marins de la marine marchande à l'égal des autres anciens combattants. En tant que peuple, nous ne devons pas permettre que le coût de cette mesure les empêche de recevoir ce à quoi ils ont droit.

Notre comité était unanime dans son appui aux marins de la marine marchande, qui réclament que justice soit faite. Nous sommes d'accord pour dire que ces recommandations auraient dû être faites il y a longtemps, et nous avions même un peu honte de les présenter si tardivement.

Quelque chose d'autre s'est produit après la fin de la guerre. On a fait venir un certain Hal Banks au Canada. Les marins de la marine marchande qui ont servi à la guerre se sont subitement retrouvés sans emploi, boycottés et blackboulés. Ils ne pouvaient plus exercer leur métier. Nombre de ceux qui ont survécu à la guerre et sont restés membres de la flotte ont constaté que leur emploi leur avait été enlevé sans aucune considération, et qu'on avait fait venir des bandits américains pour briser le syndicat.

La destruction de la flotte marchande avec l'arrivée de Hal Banks et de ses méthodes a eu pour effet que nombre de marins ont perdu leur gagne-pain après avoir valeureusement défendu leur pays dans une situation fort dangereuse. Nos obligations envers eux sont donc encore plus grandes qu'envers les autres vétérans.

Au fil des ans, on a déjà suggéré de leur offrir les mêmes prestations de formation professionnelle qu'aux autres anciens combattants. Il est maintenant trop tard pour appliquer cette solution, mais la question de la rétroactivité se pose encore pour certains autres avantages. Pourquoi, par exemple, ne pas offrir rétroactivement les prestations d'invalidité aux marins de la marine marchande qui y ont droit et qui ont fait la guerre?

Il y a d'autres avantages qui ont été refusés aux marins de la marine marchande et qui pourraient ou devraient leur être au moins partiellement accordés, par exemple, l'indemnité d'habillement. Avec 100 \$ en 1946, j'ai pu m'acheter un chapeau, un costume neuf, une chemise, une cravate, des chaussettes, des sous-vêtements et des chaussures. Je ne prétendrai pas que je suis allé m'habiller dans les magasins chic de Calgary, mais cette somme a suffi pour que je puisse rentrer chez moi avec des vêtements civils.

Eh bien, pourquoi ne pas leur donner un genre de récompense, qu'on n'appellerait peut-être pas une indemnité d'habillement? Pourquoi ne pas leur verser quelques centaines de dollars, pour tenir compte un peu